



Bar enfumé

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 11 janvier 2011

Je me suis rendu au bar XXXXX, et les clients qui étaient à l'intérieur de cet établissement samedi 08 Janvier 2011 ainsi que le patron ne respectent pas la loi anti-tabac, pouvez vous faire quelque chose afin de faire respecter enfin la loi dans cet établissement qui a déjà eu plusieurs rappels à la loi mais qui ne la respecte toujours pas.

Réponse :

Si vous disposez des éléments qui prouvent les précédents rappels à la loi, DNF pourra, après analyse du dossier, déclencher une procédure de nature à obtenir le respect de la loi dans cet établissement rebelle.

Dans le cas contraire, vous pouvez, dans un premier temps, confier ce litige au [Conciliateur de justice](#), et si le résultat ne vous satisfait pas, demander à une [juridiction de proximité](#) ou à un [juge civil](#) de régler ce différend.

Pour espérer obtenir une décision favorable du juge, il faut que vous puissiez [prouver](#) par quelques témoignages la réalité de cette pollution tabagique dans un lieu où il est interdit de fumer.